

Vitesses pratiquées de jour par les motocyclettes

	2002	2003	2004	2005	2006
Autoroutes de liaison (1) (130 km/h)					
Vitesse moyenne (km/h)	134	130	126	125	<i>118</i>
% de dépassement de la vitesse limite	54	52	34	39	<i>31</i>
Autoroutes de dégagement (2) (110 km/h)					
Vitesse moyenne (km/h)	120	119	119	117	<i>116</i>
% de dépassement de la vitesse limite	66	65	65	59	<i>59</i>
Routes nationales à 2 x 2 voies avec chaussées séparées (110 km/h)					
Vitesse moyenne (km/h)	118	113	111	<i>108</i>	109
% de dépassement de la vitesse limite	64	54	59	43	<i>39</i>
Routes nationales et départementales à grande circulation (90 km/h)					
Vitesse moyenne (km/h)	105	97	96	94	<i>90</i>
% de dépassement de la vitesse limite	78	59	60	57	<i>46</i>
Traversées d'agglomérations (- 5 000 habitants) par RN (50 km/h)					
Vitesse moyenne (km/h)	69	63	61	61	<i>55</i>
% de dépassement de la vitesse limite	88	82	77	83	<i>64</i>

(1) Autoroutes généralement concédées et surveillées par la gendarmerie nationale.

(2) Autoroutes généralement non concédées et surveillées par les compagnies républicaines de sécurité.

Les nombres en gras correspondent aux valeurs les plus élevées de la série et les nombres en italiques aux valeurs les plus faibles.

Source : DSCR - Institut de sondages Lavalie.

Pour cette catégorie de véhicules, seules les mesures effectuées de jour sont significatives même si, compte tenu du nombre réduit des observations (1 032), il convient d'utiliser avec prudence les résultats suivant les différents types de réseaux.

Pour la première fois cette année, la vitesse moyenne relevée sur les autoroutes de liaison par les motos est légèrement plus faible que celle relevée pour les automobilistes. D'une manière générale, les progrès

sont nets par rapport à 2005, notamment sur les autoroutes de liaison (- 7 km/h), où moins du tiers des motocyclistes est au-delà de la vitesse limite, lors des traversées de petites agglomérations par route nationale (-6 km/h) et sur le réseau à 90 km/h (-4 km/h) avec moins de la moitié des conducteurs en dépassement de la vitesse maximale autorisée. A noter que sur ce réseau, ce sont 15 km/h qui ont été gagnés depuis 2002. On observe cependant en 2006 une légère remontée de la vitesse sur les routes nationales à 2 x 2 voies.